



La Voie À Suivre

VAYÉTSÉ

601

28 NOVEMBRE 2009

11 KISLEV 5770

Publication
HEVRAT PINTO
Sous l'égide de
RABBI DAVID HANANIA
PINTO CHLITA
11, rue du plateau
75019 PARIS
Tel: 01 48 03 53 89
Fax 01 42 06 00 33
www.hevratpinto.org
Responsable de publication
Hanania Soussan

GARDE TA LANGUE

Beaucoup de gens se trompent là-dessus

Si Réouven a parlé de Chimon devant Lévi, et que Lévi est allé le raconter à Chimon, il est interdit à Chimon de dire ensuite à Réouven : « Comment as-tu pu parler de moi devant Lévi ? » Car en ce cas, il transgresserait l'interdiction de la médisance. Et même s'il ne donne pas explicitement le nom de Lévi, et dit tout simplement : « J'ai entendu que tu as dit de moi telle et telle chose », si de cette façon Réouven comprend qui a parlé de cela, c'est interdit. Mais à cause de nos nombreuses fautes, beaucoup de gens se trompent là-dessus.

(Hafets Haïm)

Dédié à la mémoire de
Esther Bachar
Bat Avraham

LES MANDRAGORES (PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)

Réouven alla au temps de la moisson du blé, trouva des mandragores dans le champ, les apporta à Léa sa mère, et Ra'hel dit à Léa : donne-moi, je te prie, des mandragores de ton fils » (30, 14)

Réouven sort dans les champs à l'époque de la moisson, y trouve des mandragores et les rapporte à sa mère, Ra'hel qui aspire à avoir des enfants et qui a dit peu de temps auparavant à Ya'akov « Donne-moi des fils, sinon je suis morte. » Quand elle voit Réouven qui donne tant de satisfaction à sa mère, elle voudrait elle aussi à profiter de cette agréable odeur et demande : « Donne-moi, je te prie, des « mandragores de ton fils », toi qui a mérité d'avoir des enfants, donne-moi des mandragores de ton fils. Certes, je n'ai pas la chance d'avoir des enfants, mais je voudrais tout au moins profiter de ce qu'ils t'apportent, que tout au moins en cela j'aie la même part que toi. » Mais Léa refuse et lui répond avec rancune : « Est-ce peu de choses que tu aies pris mon mari ? » Il est vrai que tu souffres de ne pas avoir eu d'enfants, mais toi tu as Ya'akov dans ta tente, qui est plus important que des fils. C'est pourquoi elle proteste : cela ne te suffit-il pas que Ya'akov te donne son amour, tu voudrais aussi les mandragores de mon fils ? C'est un partage équitable, moi j'ai des enfants, et toi tu as Ya'akov. Ra'hel a compris ce que disait sa sœur Léa et a conclu un pacte avec elle : donne-moi des mandragores, et ce soir Ya'akov dormira dans ta tente.

Apparemment, cet accord demande explication. D'abord, la réponse de Léa n'est pas claire : est-ce comme cela qu'on parle à une femme qui n'a pas d'enfant, en particulier quand c'est votre sœur, et qu'elle était digne d'épouser Ya'akov ? Si Léa elle-même l'a épousé, c'est uniquement parce que sa sœur lui a donné les signes convenus ! De plus, la conduite de Ra'hel elle-même n'est pas claire : quelle compensation a donc reçue Ra'hel avec ces mandragores, qu'est-ce qu'elles signifient, pour qu'elle soit prête à renoncer à Ya'akov ?

Nos Sages se sont déjà penchés sur le sujet des mandragores, et y ont vu des allusions à des mystères extraordinaires. Nous allons citer l'essentiel de ce que dit « Beer Maïm 'Haïm », qui l'a longuement expliqué.

Réouven, comme le dit la Torah, souffrait du fait que Ya'akov ne partage pas la tente de Léa, au point qu'il a « déplacé le lit de son père ». Quand il a trouvé les mandragores, qui ont le pouvoir de réveiller l'amour, car le mot « doudaïm » est de la même racine que « dodim » (les amours), il a voulu les amener à sa mère, dans l'espoir que l'amour de

Ya'akov pour sa mère s'en trouverait accru et qu'il s'installerait dans sa tente.

De son côté, Ra'hel estimait que l'amour de Ya'akov pour elle s'était affaibli, croyant qu'au bout de tellement de temps sans qu'elle ait eu d'enfants, peut-être que son amour pour elle avait changé. Quand elle a vu les mandragores, elle a craint encore plus son amour pour Léa, c'est pourquoi elle a demandé un peu des mandragores pour que l'amour de Ya'akov soit au moins égal entre elles deux. Et Léa lui répond : « Est-ce que cela ne te suffit pas que Ya'akov se trouve en permanence dans ta tente, tu voudrais encore prendre pour toi tout son amour ? » Ra'hel, quand elle a vu que Léa refusait de lui en donner, a proposé un compromis : « Donne-moi des mandragores de ton fils, et si tu crains pour l'amour de Ya'akov, je renonce à cette nuit, qu'il passera dans ta tente. » Léa a donné son accord, car même si cela entraînait un accroissement de l'amour de Ya'akov pour Ra'hel, cela lui permettrait de donner naissance aux tribus plus rapidement, ce qui était préférable.

On peut encore expliquer à ce propos que les deux, Ra'hel et Léa, avaient des intentions pures. Léa a fait tout cela pour que Ra'hel soit heureuse de son sort et n'ait pas d'amertume, elle lui dit qu'elle a de quoi se réjouir, certes elle n'a pas d'enfants, mais Ya'akov est meilleur pour elle que dix fils. Elle a mérité l'amour du plus grand de sa génération, de Ya'akov, l'homme parfait installé dans les tentes, donc elle participe à sa part dans le service de Hachem et à sa Torah. Ra'hel elle aussi a fait ce qu'elle a fait avec des intentions pures : montrer à Léa qu'elle aussi devait se réjouir de sa part, de ses enfants, et ne pas penser que Ya'akov ne l'aimait pas. C'est pourquoi elle a renoncé à la présence de Ya'akov pour cette nuit-là, afin de montrer à Léa que la part qui lui était échue, les enfants, était meilleure pour elle que Ya'akov. Tout cela était pour l'encourager, non pour traiter à la légère la présence du tsadik (cela lui a pourtant été reproché, car elle n'aurait pas dû s'exprimer de cette façon), mais comme on l'a dit, pour montrer à Léa combien elle devait se réjouir de sa part. Donc non seulement il n'y a pas là une faute dans les rapports entre les hommes, mais c'est exactement le contraire, tout ce qu'elles ont fait provenait de leur grand amour l'une pour l'autre. Il n'y a pas non plus une absence de satisfaction de leur sort, car chacune a compris que c'est ce que D. voulait, et se contentait de la part qui lui avait été destinée par le Créateur du monde. Mais quand chacune a vu sa sœur, elle a craint que ce soit elle qui ne soit pas heureuse et qui souffre de son sort, alors pour l'encourager elle a dit ce qu'elle a dit.

A PROPOS DE LA PARACHA

Marier la plus jeune avant l'aînée

« Cela ne se fait pas chez nous de donner la plus jeune avant l'aînée » (Béréchit 29, 26)

De la réponse de Lavan à Ya'akov qui lui demandait « pourquoi m'as-tu trompé ? », « cela ne se fait pas chez nous de donner la plus jeune avant l'aînée », les Tossefot concluent dans le traité Kidouchin (52a) que la loi, en pratique, suit Lavan, là où il y a un doute de kidouchin entre deux sœurs, on estime qu'a priori, c'est l'aînée qui a reçu les kidouchin.

Les Tossefot parlent d'un cas qui a été soumis à Rabbeinou Tam, concernant le fils du Rav Ochiya Halévi, qui avait donné les kidouchin à la fille d'un riche, en disant simplement « ta fille est « mékoudéchet » pour moi », sans préciser « ta fille Unetelle ». Rabbeinou Tam a dit que ces kidouchin étaient valables. Même s'il n'avait pas dit son nom explicitement, nous supposons a priori qu'il s'agit de l'aînée, à cause de « cela ne se fait pas chez nous de donner la plus jeune avant l'aînée ». Le Rav Mena'hém de Yuni n'était pas d'accord avec lui.

Dans Baba Batra (120a), la Guemara dit au nom de Rabbi Ami : Dans une assemblée, on fait asseoir d'abord le plus sage (Rachbam : qu'il s'agisse d'un jugement ou d'une autre assemblée de Torah, on fait asseoir le plus sage à une place plus honorable que le plus vieux), dans une fête on va en fonction de l'âge » (dans une fête de célébration, ce qui est le cas d'un mariage).

Le Tour (Yoré Dea 242) cite cette Guemara dans le contexte de la halakha selon laquelle dans une fête de célébration ou de mariage, on donne les places d'honneur aux plus âgés. Le Ba'h objecte : « C'est étonnant. Pourquoi faut-il préciser « de mariage » plus que de n'importe quelle autre fête ? » Il répond : « Il semble que lorsqu'on parle de mariage, cela signifie que si des frères ou des sœurs font un mariage, même si l'un est plus grand que l'autre en sagesse, on ne marie pas en premier celui qui est plus jeune, parce qu'il est plus grand en sagesse, mais on fait d'abord le mariage du plus âgé, bien qu'il soit moins grand en sagesse. En effet, il est dit dans le « perek yech no'halim » à propos des filles de Tslophé'had qu'à un endroit le verset les énumère en fonction de leur âge, et à un autre endroit en fonction de leur sagesse. Le Rachbam explique que lorsqu'elles se sont mariées, le verset les énumère en fonction de leur âge, ainsi qu'il est écrit : « Ma'hla, Tirtsa, 'Hogla, Milka et Noa, filles de Tslophé'had, ont épousé leurs cousins » (Bemidbar 36, 11), ce qui semble suivre l'ordre de leur naissance, ainsi qu'il est écrit « cela ne se fait pas chez nous de donner la plus jeune avant l'aînée ». Et quand elles se sont présentées devant Moché, elles sont énumérées en fonction de leur sagesse, et le verset dit « Ma'hla, Noa, 'Hogla, Milka et Tirtsa ». Quand il est question dans un cas de faire asseoir, pour un jugement ou une autre réunion de Torah, en fonction de la sagesse, et dans une fête, en fonction de l'âge, cela suit ce que dit la Torah sur les filles de Tslophé'had.

Les Responsa « Iggerot Moché » parlent d'un jeune homme qui demande s'il peut se marier avant son grand frère, alors que cela importe à son frère. Il explique que le Ba'h et le Sha'kh estiment que quand deux frères doivent se marier et que les deux sont déjà fiancés, lequel va se marier en premier est simplement une question de respect. Mais si le plus grand n'est pas encore fiancé, même s'il est également un talmid 'hakham plus érudit que son frère, celui-ci n'a pas besoin d'attendre que le grand trouve une femme, car même

un homme simple n'a pas à retarder une mitsva à cause d'un talmid 'hakham. En ce qui concerne le respect, il y a priorité uniquement quand on peut le faire pour les deux, et non quand l'un ne peut pas maintenant, comme il est dit à propos du repas de fête. Les filles de Tslophé'had ont toutes trouvé avec qui se marier à un même moment, c'est pourquoi on les a mariées selon leur âge, car pour une fête de mariage on va selon l'âge.

Si l'aîné le pardonne au plus jeune, dit le « Avnei 'Hefets », comme l'essentiel est l'obligation de respecter son aîné, là où il n'y voit pas d'inconvénient, cela ne comporte évidemment aucune interdiction, car même envers un père, s'il renonce à une marque de respect, on peut y renoncer.

Le « Choul'han HaEzer » fait remarquer que d'après ce qu'a écrit le « Arougat HaBossem », un homme qui a atteint l'âge de vingt ans sans s'être marié, et qui encourt la malédiction des Sages, n'a pas besoin de faire attention s'il trouve une fiancée qui porte le même nom que sa mère. Donc à plus forte raison il n'y a pas d'interdiction de « cela ne se fait pas chez nous », il y a certainement lieu d'être indulgent.

Ra'hel est l'aînée !

Certains demandent : Comment Ya'akov n'a-t-il pas pensé avant à l'objection selon laquelle ce n'est pas l'habitude de donner la plus jeune avant l'aînée ? Le Or Ha'Haïm explique à ce propos que Ya'akov estimait que c'était à Lavan de le lui dire, et qu'en outre cela ne fait pas partie des choses qui peuvent constituer un empêchement quand le père veut donner la plus jeune. Quand il a demandé « donne-moi ma femme », a priori il voulait dire Ra'hel, et Lavan aurait dû lui répondre qu'il ne pouvait pas lui donner Ra'hel avant d'avoir marié Léa. A ce moment-là, il aurait dépendu de Ya'akov d'attendre jusqu'à ce que Léa soit mariée ou d'épouser Léa. Mais Lavan l'a trompé en ne lui disant rien.

Il y a une autre objection : le Ba'h et le Shakh ont donné une décision selon laquelle lorsqu'il y a deux frères ou sœurs, même si l'un est plus grand en sagesse, on ne fait pas en premier lieu le mariage du plus jeune. Alors pourquoi la halakha a-t-elle été fixée en accord avec l'opinion de Lavan et non celle de Ya'akov, qui voulait épouser la plus jeune ?

Le livre « Pardes Yossef » explique à ce propos au nom de Rabbeinou Ephraïm que Ra'hel et Léa étaient jumelles, et que Léa est sortie la première, suivie par Ra'hel. Or Rachi explique dans la parachat Toldot (25, 26) au nom du Midrach sur Ya'akov et Essav qu'ils étaient jumeaux, et que Ya'akov tenait le talon d'Essav pour le retarder, parce qu'il avait été formé par la première goutte, et Essav par la deuxième. Donc l'aïnesse appartient à celui qui a été créé en premier, et non à celui qui est né en premier. Le fait que Ya'akov ait acquis le droit d'aïnesse n'est que pour se justifier aux yeux du monde, mais en réalité, c'était Ya'akov qui était l'aîné.

D'après cela, Ya'akov considérait que Ra'hel était également l'aînée, puisque Léa était née la première, donc elle avait été formée en dernier. Mais Lavan pensait que Léa était l'aînée parce qu'elle était née la première, donc il n'y avait pas de contestation sur le fait que « cela ne se fait pas chez nous »...

UNE TORAH DE VIE

DIS-MOI QUEL EST TON NOM II

Dans notre article précédent, nous avons évoqué les paroles des Sages sur l'importance de donner un nom à un bébé selon les noms des saints Patriarches, ou du nom d'un grand homme qui est connu pour sa droiture et sa piété.

Malgré ce qui a été dit, il faut faire très attention au choix d'un nom pour le nouveau-né : il est souhaitable que le nom qu'on lui donne soit ordinaire et pas trop rare, pour que ne vienne pas le jour où l'enfant en ait honte. Le livre « HaTsofen » cite une histoire qui a eu lieu chez le Admor auteur de « Pnei Mena'hém » de Gour zatsal. Un de ses 'hassidim vint le trouver et lui dit qu'il avait décidé d'appeler sa fille Yente, du nom de sa grand-mère. Le 'hassid n'oublia pas de mentionner qu'il avait demandé à sa femme, et qu'elle était d'accord.

Le Admor réagit avec étonnement et mécontentement :

« Et au bébé elle-même, est-ce que vous avez demandé si elle est d'accord pour porter ce nom ? »

Les tendances à la justice et à la générosité

En partant de l'hypothèse qu'il faut rattacher le destin du bébé au destin du nom qui lui a été donné (comme l'écrit le Séfer 'Hassidim : Il y a des gens dont quiconque porte le nom réussiront et deviendront grands. C'est ce qu'a dit Ya'akov « que mon nom et le nom de mes pères soit sur eux »), il faut demander si le nom d'un homme saint peut également être utile à un méchant qui porte le même nom ?

Nous l'apprenons des paroles du Maguid qui se révélait à Rabbi Yossef Caro et qui lui a dit : « Même si un méchant porte le nom d'un juste, ce nom n'est pas pour rien, car il a une bonne tendance à laquelle ce nom fait allusion. Par exemple : celui qui s'appelle Avraham a une tendance à la générosité, et celui qui s'appelle Yossef sera fort pour surmonter les épreuves des sens, ou bien il fournira de la nourriture aux autres... »

L'essentiel est l'accord

A la grande question : qui décide du nom de l'enfant, le père ou la mère ? C'est incontestablement une question qui n'est pas simple et sur laquelle beaucoup de parents hésitent, et parfois cela se termine par une dispute qui peut aller très loin. Le mieux est que le nom de l'enfant soit donné d'un commun accord, dans l'amour, la fraternité, la paix et l'amitié.

Le Ramban parle de cette question, et cite « certains » pour qui la coutume était autrefois (à l'époque de la naissance des tribus) que le premier enfant soit nommé par le père, alors que la mère choisissait le nom du deuxième enfant, et ainsi de suite. C'est aussi ce qui est expliqué dans « Da'at Zekenim » sur le verset « C'était à Kheziv quand elle le mit au monde » : ce serait la raison pour laquelle il est dit « et elle lui donna le nom de Chela », or c'était le tour de Yéhouda de donner un nom, mais comme Yéhouda n'était pas à Kheziv à ce moment-là, c'est elle qui l'a nommé « Chela ». Mais le Ramban lui-même est en doute, et estime que cette coutume n'a aucun sens...

En observant le livre de Béréchit, on découvre que les noms des fils d'Adam ont été donnés par 'Hava, et que les noms de la plupart

des douze tribus ont été donnés par leur mère. En revanche, le nom de Noa'h lui a été donné par son père, ainsi que les noms d'Yitz'hak et Yishmaël (dans le Midrach Tan'houma Béréchit, on trouve que les noms de Noa'h, Avraham, Yitz'hak et Ya'akov, Chelomo et Yéhochiyahou, ont été donnés par D. « Si les générations l'avaient mérité, on aurait donné un nom et à partir de ce nom on aurait pu connaître sa conduite. » C'est aussi comme cela que s'est comporté Yossef quand il a donné des noms à ses fils Menaché et Ephraïm, et c'est ce que nous trouvons chez Moché qui a donné des noms à ses fils.

A notre époque, les Achkénazim ont l'habitude que le fils aîné porte le nom du père de la mère et le deuxième fils le nom du père du mari, alors que chez les Sépharadim c'est l'inverse : le fils aîné porte le nom du père du mari et le deuxième fils porte le nom du père de la femme. Les Responsa « Keter Ephraïm » donnent une raison pour la coutume des Achkénazim : la femme se sent après son mariage comme quelqu'un qui a été séparé de chez son père et de sa maison natale, c'est pourquoi on lui donne le droit de donner à son enfant le nom de son père, pour renforcer pour ainsi dire le lien émotionnel avec la maison de son père.

Le livre « Ta'amei HaMinhaguim » donne un avis intéressant, au nom des anciens, dans le contexte du respect dû aux parents des parents du bébé : le châtiment de la mort de Nadav et Avihou aurait sa source dans le fait qu'Aharon avait donné à son fils aîné le nom de Nadav, qui était celui de son beau-père (Aminadav), et ensuite seulement il avait honoré son père en appelant son deuxième fils Avihou, c'est-à-dire « c'est mon père », et il a été puni d'avoir suivi cet ordre-là...

Le Maharchal raconte que le nom du père de quelqu'un était Méïr, et le nom du père de sa femme Ouri. Ils n'étaient pas d'accord sur le nom qu'il fallait donner à leur fils, et pour faire régner la paix entre eux, ils l'ont appelé « Schneor », c'est-à-dire deux lumières, Méïr et Ouri.

Changement du nom

Parfois, il est nécessaire de changer le nom pour changer le destin de quelqu'un pour le mieux. Citons d'abord ce que dit le Maharcha : le changement du nom peut être utile uniquement si le décret contre la personne vient de son destin naturel, mais s'il est dû à ses fautes, seule la techouva peut quelque chose pour lui.

Les Sages ont dit (Roch Hachana 16b) : « Quatre choses peuvent déchirer le décret pris contre quelqu'un : la tzedaka, le cri, le changement du nom et le changement des actes. »

A propos du changement ou de l'ajout d'un nom, il faut commencer par prendre conseil d'un talmid 'hakham et décisionnaire, et c'est lui qui décidera en la matière. Le livre « HaTsofen » raconte au nom du Rav Yossef Brok zatsal, Roch Yéchivah de « Netivot Olam », que l'un de ses élèves appelé Peter, qui avait fait techouva, est allé chez le Steipler zatsal en étant certain que le Rav lui dirait de changer de nom, mais le Steipler lui a répondu que l'un des Ba'alei HaTossefot s'appelait « Rabbeinou Peter ». Il lui a demandé : « Si c'était bon pour l'un des Ba'alei HaTossefot, pourquoi est-ce que ce ne serait pas assez bon pour toi ? »

« Il se coucha à cet endroit » (28, 11)

Sur l'explication de Rachi selon laquelle pendant les quatorze ans qu'il a étudié chez Ever il ne s'est jamais couché la nuit, parce qu'il étudiait la Torah, on a demandé à Rabbi Méïr Ye'hïel d'Ostrovtsa :

En quoi ces quatorze années ont-elles été si particulières ? Même auparavant Ya'akov étudiait dans la yéchivah de Chem et Ever, comme l'explique Rachi sur le verset « installé dans les tentes – la tente de Chem et la tente d'Ever » ?

Il répond : Au début, Ya'akov a étudié chez eux comment servir Hachem parmi les juifs, alors qu'il se trouvait dans un entourage de tsadikim comme ses pères et ses maîtres. Alors que pendant ces quatorze années, il a voulu étudier comment être un juif parmi les étrangers et les méchants comme Lavan. C'est tout un sujet en soi...

« Ya'akov fit un vœu et dit : si D. est avec moi » (28, 20)

Après la promesse du Ciel « Je te garderai partout où tu iras », quel besoin y a-t-il de ce vœu et de cette prière ? Et si c'est parce qu'il craignait la faute, quelle utilité peut avoir un vœu ?

Il y a deux façons dont Hachem Se comporte avec les hommes, dit Rabbi Israël de Salant : l'une, par les malheurs qu'Il lui envoie, ce qui l'oblige à Le servir, et l'autre par une vie paisible et une subsistance abondante, alors il y a davantage de choix et l'épreuve est plus difficile.

Il est dit à propos de Ya'akov : Hachem Se tient « au-dessus de lui ». Cela signifie que le Saint béni soit-Il a voulu Se conduire avec lui « au-dessus de lui », l'obliger à Le servir dans l'épreuve et la servitude. C'est pour cela que Ya'akov a fait un vœu : si Hachem est « avec moi », sans malheurs et sans qu'il y soit obligé, mais seulement « s'Il me donne du pain à manger et un vêtement à porter », si tous mes besoins sont comblés dans l'abondance et non la pénurie, « et que je revienne en paix chez mon père », que même cette satisfaction me soit accordée, de me réjouir de revoir mon père le tsadik, « Hachem sera pour moi D. », avec toute cette largesse je résisterai à l'épreuve, et je réussirai à servir Hachem comme il le faut.

« D. se rappela Ra'hel » (30, 22)

C'est étonnant : Pourquoi est-il dit à propos de Sarah « Hachem », « Et Hachem s'est souvenu de Sarah », alors que pour Ra'hel, c'est le Nom « Elokim » ?

On en trouve une bonne explication chez Rabbi Avraham Souissa, à la lumière de ce que disent les commentateurs, que le Nom « Elokim » a la même valeur numérique que « hateva » (la nature), alors que le Tétragramme représente une modification de la nature. Chez Sarah, qui a eu un enfant à quatre-vingt dix ans, cela ne peut pas être naturel, ainsi qu'il est dit : « est-ce qu'un homme de cent ans va avoir un enfant, et est-ce que Sara qui a quatre-vingt dix ans va enfanter ? » C'est-à-dire qu'à cet âge-là, elle ne peut plus enfanter selon les lois de la nature, c'est pourquoi c'est le Tétragramme qui apparaît, qui représente un changement de la nature.

En revanche, chez Ra'hel, c'est justement le Nom « Elokim », qui est la nature, qui est évoqué, parce qu'elle était jeune et qu'il lui était possible d'enfanter selon la nature.

« Il entendit les paroles des fils de Lavan qui disait : Ya'akov a pris tout ce qui était à notre père, et de ce qui est à notre père il a construit toute cette fortune » (31, 1)

Rabbi Yitsele de Volojine a donné à ce propos une belle parabole, d'un artisan qui avait caché à son élève certains des secrets de son art, de peur qu'il ne devienne plus habile que lui et ne lui prenne sa

subsistance. Mais en fin de compte, l'ouvrier a réussi, il a découvert les secrets et il est devenu un artisan célèbre.

Les fils du maître de maison se sont plaints en disant : cet ouvrier a pris ce qui était à notre père, « et de ce qui est à notre père il a construit toute cette fortune ».

Ainsi, les fils de Lavan ont dit : Ya'akov a pris la ruse de notre père, qui est le secret de son art, et c'est avec elle qu'il a construit toute cette fortune.

Par allusion

« Ya'akov sortit de Beer Chéva »

Le Ba'al HaTourim voit dans ces mots une allusion : les dernières lettres ont la même valeur numérique que « ever », ce qui nous enseigne qu'il est resté chez Chem et Ever pour étudier la Torah.

Le mot « MiBeerCheva » a la valeur numérique de « HaTorah », c'est-à-dire qu'il est allé étudier la Torah chez Chem et Ever.

(« Bnei Chouchan »)

« Ya'akov dit quand il les vit »

« Vayomer Ya'akov kaacher raam » : les initiales des mots forment le mot « véyakiram » (il les a reconnus), pour dire que Ya'akov a reconnu que c'étaient les mêmes anges qu'il avait vus dans son rêve et qui montaient et descendaient de l'échelle.

« Raam » est un acrostiche de « Raphaël, Ouriel, Mikhaël ».

« Ma'hanyim » est un acrostiche de « Meotam 'hayalim natal Ya'akov malakhim » (De ces guerriers Ya'akov a pris des anges).

(« Ahavat 'Haïm »)

A LA LUMIERE DE LA PARACHAH EXTRAIT DE L'ENSEIGNEMENT DU GAON ET TSADIK RABBI DAVID 'HANANIA PINTO CHELITA

« La tsedaka sauve de la mort »

« Il rêva, et voici qu'une échelle était posée à terre et que sa tête arrivait jusqu'au ciel ».

Le livre « Tourei Zahav » cite une idée intéressante au nom du Ba'al Chem Tov zatsal : le mot « soulam » (échelle) a la même valeur numérique que « mamon » (argent), ce qui nous enseigne que l'argent, comme c'est quelque chose de matériel, est « posé à terre », et pourtant, du fait que l'homme peut l'utiliser pour faire de la tsedaka, cela lui permet d'arriver jusqu'au ciel.

Il a comparé l'argent à une échelle. De même que sur une échelle on peut monter ou descendre, si l'homme veut il monte à l'échelle, et s'il veut il en descend, de même avec l'argent, s'il en met une partie de côté pour la tsedaka, cela le fait monter, s'il ne donne pas d'argent aux pauvres, cela le fait descendre, et alors s'accomplit en lui le verset (Kohélet 5, 12) « une richesse qui est gardée à ses propriétaires pour leur mal ».

Nos Sages ont dit dans la Aggada : « La tsedaka Me plaît plus que les sacrifices, ainsi qu'il est dit : « Celui qui donne la tsedaka et pratique la justice est préféré par Hachem à un sacrifice » (Michlei 21, 3) ». Si quelqu'un a péché, qu'il se repente et donne de la tsedaka et il sera pardonné, ainsi qu'il est écrit « par le 'hessed et la vérité, la faute sera expiée » (Michlei 16, 6). Si quelqu'un a cent mille, cela ne lui sert à rien quand il en a besoin, ainsi qu'il est dit « la fortune ne sert à rien au jour de la faute » (Michlei 11, 4). Qu'est-ce qui sert à quelque chose ? Ce que l'on donne, ainsi qu'il est dit « la tsedaka sauve de la mort » (Michlei 10, 2). Quiconque donne de la tsedaka, même s'il a fauté et que Hachem a donné à l'ange de la mort la permission de le dominer, la récompense de la tsedaka qu'il a donnée vient avant l'ange de la mort et ne lui permet pas de sévir. De plus, elle le repousse et lui dit : « Même s'il a fauté et que l'ange a la permission de le frapper, la tsedaka qu'il a donnée a aidé des gens à vivre, et elle sauvera son âme de la mort. »